

Compte-rendu de la Journée d'Echanges Techniques des animateurs Natura 2000 des Hautes-Alpes

7 février 2019 – Chorges (Mairie)

Conventions d'animation

Clarée

108 000 euros pour 3 ans à 80% = salaire + déplacements

Pas de frais de structure dans précédente convention : Tiphaine travaille chez elle...

Renouvellement de convention : frais de structure cochés dans le formulaire FEADER.

Problème pour lancer des études : la TVA resterait à charge de la structure qui par conséquent ne veut pas s'engager.

SMIGIBA

Base de la convention d'Eric = 150 000 euros pour 3 ans pour 80%

Que va-t-il se passer avec les augmentations de salaires liées à l'ancienneté ?

Comment va se faire le calcul des remontées de dépenses avec le prélèvement à la source ?

Frais de structure variables selon les postes : 10 000 euros pour 3 ans pour Eric, 9 500 pour Clémentine, 8 000 pour Adeline.

PNRQ

Pas de frais de structure

Télétravail

Le télétravail est inscrit dans la loi.

Il faut une délibération de la structure pour le mettre en place.

Il faut faire une lettre de demande pour pouvoir en bénéficier. Elle peut être rejetée 3 fois maximum.

Un jour fixe de télétravail par semaine est défini avec l'employeur.

Prime de service et de rendement

C'est une possibilité offerte à toutes les structures publiques pour faire bénéficier leurs salariés d'un 13ème mois par ex.

Matériel commun

→ Faire le point sur le matos réseau

→ Faire le point sur le matos DDT : voir avec Gérard si matos disponible + le récupérer

→ Mettre à jour le tableau en ligne : liste + localisation + réservation

Pièges photo

→ Quel prix y mettre ?

→ Où les installer ?

→ Comment les installer ?

Matériel/systèmes de sécurité :

→ Radios : PNRQ + Clarée

- Balises Spot ? Voir avec DDT/Préfecture si il n'y aurait pas une enveloppe spécifique sécurité
- en cas d'accident, c'est la structure animatrice qui aura des problèmes. La conséquence risque d'être qu'on ne pourra plus aller sur le terrain...
- whatsapp : partager sa localisation en direct
- Oruxmaps : envoie un sms avec la position aux numéros sélectionnés si absence de mouvement pendant un laps de temps déterminé
- 114 : sms d'alerte pour personnes sourdes et malentendantes (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/002189>)

Concours Natura 2000

Le PNRQ participe avec la présentation du travail réalisé sur le col de l'Izoard pour le passage du Tour de France. Les mêmes procédures seront mises en œuvre pour le passage de cette année (passage et non arrivée au sommet cette fois-ci).
Question de la non remise en Etat du site après l'épreuve par le Département (voir ci-dessous question du non respect des préconisations des EI).

COPILs

- Quelles sont les règles de composition des Copils ?
- Intégrer toutes les associations de protection de la nature ?
- Où en est Claudine avec la révision des AP (cf Dévoluy...) ?

Ces questions seront posées lors de la réunion DDT/DREAL/animateurs

Evaluations des incidences

- Positionnement de l'Etat : variable selon les projets ?
- Rôle et positionnement des CM Natura 2000 ?
- Quelle crédibilité si les préconisations fixées non respectées ne sont pas sanctionnées par l'Etat ?

Ces questions seront posées lors de la réunion DDT/DREAL/animateurs

Contrats Bois sénescents

La mise en place de contrats BS sur des peuplements de Pin à crochets (mais également sur le Pin sylvestre) est extrêmement difficile car les arbres ne présentent pas les critères retenus dans l'AP départemental (morts avant d'avoir atteint le diamètre d'éligibilité (50), peu de signes de sénescence). Jean-Baptiste demande si d'autres sites ont contractualisé du Px en BS et il souhaiterait savoir si il est possible de faire évoluer cet arrêté.

La question sera posée lors de la réunion DDT/DREAL/animateurs

Si des contrats BS sont contractualisés, il faudrait qu'il y ait une obligation de continuité de l'action dans les aménagements (ou les PSG).

La question sera posée lors de la réunion DDT/DREAL/animateurs

Attention : les contrats BS sont des contrats d'investissement, donc subventionnés à 80% seulement ! (27% Etat, 53% FEADER, 20% autofinancement).

Pour que le contrat soit payé, il faut que le formulaire de compte-rendu de visite sur place (complété par Claudine et signé par le bénéficiaire) + le formulaire de demande de paiement.

MAE

Nouvelle PAC : pas avant 2022 ? D'ici là prolongation des contrats actuels, mais du coup toujours pas de MAE pour les sites qui n'en ont pas (Clarée, Ubaye...).

MAE 2015 :

- Pas de suivi particulier réalisé par les uns et les autres pour le moments hormis quelques visites d'alpages ponctuelles.
- Repasse dans les alpages et auprès des contractants nécessaire
- Dans le Queyras, test d'un carnet d'alpage (envoyé par mail par Anne-Laure). Il sera réalisé sur un alpage par an, il est à destination du berger. Gros travail, assez chronophage, mais le résultat est très intéressant !

Etudes – inventaires

Suivis 2018 et programme de suivi et d'études 2019

Voir tableau départemental. A modifier et compléter le cas échéant !

Etudes inter-sites :

- Poursuite de l'étude coléoptères saproxyliques sur Boscodon et Seymuit (2 ans Natura + 1 an ONF fonds propres)
- Projet d'étude inter-sites des enjeux biologiques des milieux rocheux : fiche projet étude portée par Adeline, concernant environ 25 secteurs différents.
- Possibilité de mettre en œuvre un suivi sur des secteurs de tuf. Un protocole a été développé et testé par le CEN-PACA (Laura Granato) avec l'expertise de Vincent Hugonnot. Plusieurs sites du départements voire de la Région sont concernés par cet habitat prio et pourraient être intéressés par ce suivi. Clémentine monte une fiche projet étude inter-sites dans ce sens, sur la base des documents fournis par Laura.

Rappel : Si les études sont uniquement financées sur les conventions Etat/FEADER, la TVA n'étant pas prise en charge, certaines structures ne déposeront pas de dossier (SMIGIBA). Si le projet concerne plusieurs sites N2000 animés par des structures différentes, alors il peut bénéficier de financements en direct par la DREAL, prenant en charge la TVA.

Animations

Animations inter-sites 2019 :

- Fête de la science (octobre) : OK pour répondre une nouvelle fois favorablement à la sollicitation de GSA. Clémentine est partante pour la journée avec les scolaires. Il faudrait améliorer le contenu et le rangement de la malle avec les indices de la nature : plus de choses, plus diversifiées (sensoriels, olfactifs, etc) permettant d'intéresser facilement les enfants.
- Foire Bio d'Embrun (14/15 sept 2019) : beaucoup de monde cette année (thématique = forêt), beaucoup de naturalistes mais discussions intéressantes. Plusieurs organismes partenaires ont des (petits) stands (PNE, P NRQ, ONF) : voir comment on peut s'y

raccrocher. Il est important d'assurer une permanence pour que le stand N2000 ait un sens (2 jours complets 10h-18h à 2).

Autres animations 2019 dans le cadre d'évènements nationaux :

- Fête de la nature 22-26 mai 2019 (la nature en mouvement) : sorties ornitho Manteyer et Charges
- Nuit de la chouette : 2 mars 2019. Sorties terrain avec le PNRQ
- Gypaète IOD (= International Observation Day) : au PNRQ comptage + projection du film des Lapiez

Rappel : Communication via le Dauphiné Libéré : d'après Clémentine, le DL fonctionne bien. Il fait un livret des animations de l'été pour le département, diffusé aux locaux. Données à communiquer en AVRIL.

Réunion des présidents de COPIL

A prévoir courant 2019.

Lieu : Boscodon ? Un site du sud-ouest du département ?

Attention : lors de la dernière édition certains élus ont regretté un temps d'échanges insuffisant entre eux. Il faudra prévoir plus de temps de discussion, peut-être plus de terrain et moins de présentations en salle.

Formations

Le Jean-Baptiste et Anne-Laure mentionnent que désormais le PNRQ est membre de l'AFB et qu'ils bénéficient donc de la gratuité des formations AFB. Ils leur reste donc de l'argent sur leur enveloppe formation. Ils proposent de mutualiser l'argent restant.

Une **formation en bioacoustique** à destination du personnel de la Réserve du Viso et des CM Natura serait donc envisageable en 2019 :

- utilisation du matériel (Echo Meter, Audiomoths...) pour différents groupes d'espèces
- élaborer et mettre en place des protocoles de suivi sur le terrain
- analyse des données récoltées